VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE PORTION DE LA

Oak Forest Plantation

Sur le Bayou Black, dans la

PAROISSE TERREBONNE,

—ET DES—

TERRES

—DANS LES—

PAROISSES

d'Avoyelles et de Vermillon

—AUSSI—

Certaines Réclamations, Jugements, Actions, Etc., Etc.,

A L'ENCAN.

Succession de Laurent Lacassagne

No 48,277—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune—Le JEUDI, 4 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en cette ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 21 janvier 1897, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

Dans la Paroisse Terrebonne.

La moitié indivise d'une certaine étendue de terre, connue comme le "Oak Forrest Plantation," sur le Bayou Black, à environ 18 milles de Houma, paroisse Terrebonne, Etat de la Louisiane, s'étendant de chaque côté du Bayou, borné en haut, sur la rive gauche en descendant, par les terres appartenant anciennement aux héritiers de Rousseel et en bas sur la rive gauche, par les terres de John Faves, et en haut, sur la rive gauche en descendant, par les terres de R. R. Barrow, anciennement maintenant celle de A. A. Bodin, et dans le bas sur la même rive, par les terres de J. F. Robertson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La portion de la "Oak Forest Plantation" sur la rive nord, sur le dit Bayou Black étant composée des lots 85, 86, 87, 89, 90 et 91 et la moitié supérieure du lot No 92 dans la limite 16 Range 15 est, et la portion sur la rive sud est composée des lots 80 et 81 dans la limite 16 et Range 15 est et la portion inférieure à savoir 7 et 80/100 (sept et quatre-vingt centièmes) chaines de face du lot 20, le tout des lots 29 et 30 et la moitié est du quart nord-ouest du lot 35, limite 17, carrière 15 est, contenant trois mille cent quarante neuf 09/100 (3149 09/100) acres plus ou moins.

De la dite "Oak Forest Plantation" il a été détaché et les mêmes sont expres-ément détachés, les trois étendues de terrains suivants, à savoir:

1° Une étendue de terrain sur la rive gauche à la partie inférieure, mesurant un acre de face sur une profondeur d'arpentage, vendue à John Faves.

2° Une étendue de terrain sur la rive droite descendant du Bayou Black, touchant à l'Eglise des Noirs, mesurant un acre de face par quarante acres de profondeur, donnée à George Williams par Randell E. Gibson.

3° La terre vendue par Laurent Lacassagne à Mme Marie L. Cosey à Francis B. Williams, par acte pardevant moi, dit greffier, le 13 juin 1895, contenant mil huit cents acres et laquelle dite terre est plus particulièrement décrite comme étant:

Tous le bois de charpente et terre marécageuse s'étendant dans le fond de la terre haute de la dite habitation et en formant une partie sur la rive gauche descendante du Bayou Black au nord de la ligne A. B. C. D, sur un plan d'arpentage et la subdivision de la dite "Oak Forest Plantation" fait par T. S. Easton, voyer de paroisse, contenant huit cent quatre-vingt seize 73/100 acres, plus ou moins, étant à une ligne distance de 33.80 chaines du Bayou Black à la ligne supérieure de la pointe "I" et 3190 chaines du dit bayou à la ligne inférieure de la dite habitation à une pointe "A" et court comme suit:

De la pointe "A" S 5° degrés 24 minutes Est 59 04 chaines à la pointe B de la dite pointe B Sud 71 degrés 14 minutes Est 74.31 chaines à la pointe C, de la dite pointe C sud 87 degrés 15 minutes, 40 chaines à la pointe D et tout le bois de charpente et les terres marécageuses s'étendant sur le fond des terres hautes de la dite habitation et en formant une partie sur la rive droite descendante du Bayou Black au nord de la ligne H. E. F. G. sur le dit plan dont il est question plus haut, contenant cent soixante neuf 37/100 acres, plus ou moins, les dites lignes étant à une distance de 33.40 chaines du Bayou Black à la pointe K à la ligne supérieure de la dite plantation et 31.60 chaines de face sur le dit Bayou sur la pointe H à la ligne inférieure de la dite habitation et court comme suit: De la pointe H sud 67 degrés et 6 minutes Est 52.90 chaines à la pointe I et formes la dite pointe I. S. 77 degrés Est 59.36 chaines à la pointe K.

Une copie conforme et correcte, et réduite des dite plans étant annexée à et faisant partie de l'acte de vente par le dit Williams le 13 juin 1895.

Dans la paroisse Avoyelles.

Les diverses étendues de terrain situées dans la Paroisse d'Avoyelles, Etat de la Louisiane, et décrit comme suit:

1° La demi section ouest et la moitié sud du quart sud est de la section 20 dans la limite demi sud du range 5, et contenant quatre cent dix 70/100 acres.

Toute la section vingt-neuf dans la limite deux sud du range cinq est contenant six cents quarante deux 68/100 acres.

La moitié ouest du quart sud ouest de la section 21, la moitié ouest du quart nord-ouest de la section 28, la moitié nord du quart nord-ouest et le quart nord-ouest du quart nord-est de la section 32 et la moitié ouest du quart sud est de la section trente dans la limite 2, sud du range cinq est, contenant trois cent soixante et un 10/100 acres.

La moitié est des quarts nord est et sud-est de la section dix neuf, le quart nord-est de la moitié du quart sud est de la section 20, dans la limite 2 sud de la range 5 est, contenant quatre cent quatre-vingt 92/100 acres.

La moitié nord et le quart sud-ouest du quart nord-est et la moitié ouest du quart sud-est de la section 31 limite 2 sud de la range 5 est, contenant deux cents et 80/100 acres.

Toute la dite terre étant dans le district sud ouest de la Louisiane en tout, deux mille quatre-vingt dix, 25/100 acres, enregistrée dans le livre de transfert W. W., à la page 314 et seq. du bureau des archives de la paroisse des Avoyelles, moins 400 acres, vendus à l'Etat le 28 juin 1895 pour taxes dues là-dessus pour l'année 1894, décrit comme borné par des propriétaires inconnus et situé dans la limite 2, range nord 5 est, laissant considérablement seize cent quatre-vingt quatorze 20/100 acres.

2° Les lots neuf et dix de la section 20 limite deux range sud cinq Est, contenant quatre-vingt 21/100 acres. Les lots 11 et 12 de la section 21 limite 2 range sud 5 Est, contenant quatre-vingt 20/100 acres. Les lots 13 et 22 de la section 28 limite 2 range sud 5 Est, contenant quatre-vingt 24/100 acres. Les lots 14, 15, 20, 21, 23, 24, 29 et 30 de la section 29 limite 2 range sud 5 Est, contenant trois cent vingt et un et 28/100 acres, d'après le plan dressé par S. B. Robertson, arpenteur, enregistré dans le livre des transferts W. W. page 449 et seq. du Bureau des Archives de la paroisse des Avoyelles, s'élevant à cinq cent soixante-deux 02/100 acres.

Dans la paroisse Vermillion.

Tous les droits, titres et intérêt de Laurent Lacassagne dans un certain morceau de terre situé dans la paroisse Vermillion, sur la rive est du bayou Vermillion, mesurant dix arpents de face au dit bayou, sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, borné en haut par Lucien J. Broussard, au bas par les terres actuellement appartenant à Emile Roman, maintenant à Amédée Freimaux, à l'est par les terres appartenant à Alcide Savoie et à l'ouest par le bayou Vermillion; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent.

Un autre morceau de terre situé dans la paroisse de Vermillion, sur le côté ouest du Bayou Vermillion, ayant cent dix sept acres, borné au nord par A Hebert, au sud par Mme A LeBlanc. Les améliorations peuvent être vues sur les rôles de taxes de 1895, déposés au bureau du Greffe de la dite paroisse

Conditions de la vente

Comptant: l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897 en sus du prix de son adjudication et un dépôt de dix pour cent du prix de son enchère au comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant ANDREW HOTZ, Jr. notaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO.

AUSSI

Le même jour et au même heure et place et aux mêmes conditions que les propriétés ci-dessus décrites, il sera vendu les jugements de réclamation, etc., suivants:

1° Une réclamation du dit Laurent Lacassagne contre Frank C. Vaguerie, résultant d'un jugement de la Cour de Circuit des Etats Unis, en cette ville le 22 mai 1886 et signé le 25 mai 1896 dans l'affaire de Laurent Lacassagne vs Frank C. Viguerie No 11,313 du dossier de la dite cour pour la somme de $16,609 00 avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 14 avril 1886 jusqu'au paiement final et les frais dans l'affaire.

ACTIONS.

1° Cinquante (50) actions de cent dollars chacune du fonds-capital de la Léon Queyrouz Commission Company Limited, de cette ville et Etat, indiquées par certificat No 2 qui a été délivré et daté le 4 avril 1893, au nom de Laurent Lacassagne.

2° Cinq (5) actions de dix dollars chacune, du fonds-capital de la Abita Springs Ice Manufacturing Company, Limited, de la Nouvelle-Orléans, Lne, indiquées par le certificat No 412 délivré au nom du dit Laurent Lacassagne et daté le 16 avril 1882.

24 janv—24 31—fév 7 14 21 28—mars 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage

Dans le Cinquième District,

No 838 rue Elmira, entre les avenues Alix et Pélican.

Meubles de maison, Montre et Chaine en or, Charrette, Wagon, Baroache, Wagon à 4 roues, Harnais, Trois vaux gris, etc., etc. Un Four, Entrepôt, etc.

Succession de John Hambacher.

No 51,794—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 828 rue Commune—JEUDI, 25 février 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés ci-dessus décrites:

Le cottage seul, No 326 avenue Pélican, dans le cinquième district de cette ville dans l'lot borné par l'avenue Pélican, les rues Delombe, Séguin et Bermuda. Le lot mesure 31 pieds 1/3 de pouce de face à l'avenue Pélican sur 120 pieds 11 pouces de profondeur, mesure française.

Le cottage est retiré de la rue, galeries devant, sur le côté et derrière, vestibule, salons chambres, cuisines et trottoirs en briques en face.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1897 en plus et sus-dessus du prix d'adjudication et déposer dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Edwin H. Seymour, notaire.

17 janv—17 24 31—7 14 21 28 fév

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur dans le Septième District.

Nouveau No 8018 (vieux No 124) rue Hampson, entre l'avenue Carrollton et la rue Short, (la rue à l'arrière étant St-Charles).

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs Pelican Homestead and Building Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 51,954—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, JEUDI, 4 mars 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'lot désigné par le No 23 U, ancien plan de Carrollton, maintenant lot No 71 sur le nouveau plan, borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Hampson et St-Charles. Les dite lots sont désignés par les Nos onze et douze sur un plan fait par Hedin et S. Barthauma, le 17 avril 1854, et mesurent chacun trente-et-un pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.

30janv—30 fév 5 12 19 26 mars4

CHARBON EN POUDRE ET EN PASTILLES, APPROUVÉ ET RECOMMANDÉ PAR L'AC. DE MÉD. DE PARIS, CONTRE LES maladies de l'estomac, la dyspepsie, la diarrhée, la dysenterie, la cholérine, la choléra. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHARMACIES. DEJON BELLOC

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 16 MARS 1897.

PROPRIETES

—DANS LES—

Premier et Deuxième Districts

Coin Claiborne et Gasquet.

Nos 1619 et 1621 rue Gasquet.

No 1217 rue Roman.

Nos 1904 et 1906 Chemin du Bayou.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE.—Louis A. Richards, Encanteur.—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, 16 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre original et supplémentaire issu par l'Hon N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, lequel dit ordre porte la date des 3 et 9 février 1897 respectivement, dans l'affaire de la succession d'Eugène Lamant, No 51,562 du dossier de la dite Cour et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'lot No 404, borné par les rues Gasquet, Canal, Robertson et Claiborne; le dit lot est désigné par le No 17 du dit lot et mesure trente-et-un pieds (31) de face à la rue Gasquet sur une profondeur de quatre-vingt-un pieds (81) cinq pouces (5) et quatre lignes (4).

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lot que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 19 et forme l'encoignure des rues Gasquet et Claiborne et mesure 25 pieds 6 et 94/100 pouces de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 106 pieds 6 et 9/100 pouces de face à la rue Clash rue.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Bayou Road, Roman, Hôpital et Prieur, et le dit lot est désigné par le No 8 et mesure 29 pieds 1 pouces et 4 lignes de face à la rue Roman, 106 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 7 et 96 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne des lots Nos 9 et 10 et 30 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne du fond.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lot que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le lot 10 et mesurant 29 pieds 7 pouces de face au Chemin du Bayou, 106 pieds de profondeur sur la ligne du lot No 9 et 118 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne après la rue Prieur, et 48 pieds 1 pouce et 7 lignes dans le fond.

Termes et Conditions—La moitié au plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un an de crédit, avec intérêt au taux de huit (8) pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant les taxes payables et exigibles pour l'année 1897, au-dessus du prix d'achat, et devront déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

13fév—13 14 21 28—mars 7 14 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE,

Mardi, 16 mars 1897

Un Cottage seul tout neuf.

No 2,419 rue Lapeyrouse.

PAR LOUIS A RICHARDS & Cie.—Louis A. Richard, Encanteur, bureau No 629 rue Commune.—Le MARDI, 16 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 6 janvier et signé le 13 janvier 1897, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, ainsi que d'un ordre issu par le susdit juge, portant la date du 10 février 1897, approuvant et homologuant les procès-verbaux d'une réunion de famille tenue pardevant John R. Legier, notaire, le 12 mars 1896, et le 7 janvier 1897, le tout dans l'affaire intitulée Henriette L. Robinson vs William Robinson et als, No 51,115 du dossier de la susdite cour, et pour le compte des dites personnes intéressées il sera vendu à l'encan, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'lot borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Dorgenois et Rocheb'ave, lequel dit lot mesure 34 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Lapeyrouse sur 157 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage composé de chambres, bois, aisdisé, commode et désirable, retiré de la rue, avec une grande galerie devant, vestibule, salons doubles, deux chambres à coucher, salle à manger, cuisine, office, dépendances, citerne, etc.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque, lien et privilèges de vendeur sur la dite propriété et les clauses usuelles de sécurité, les dites billets devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; les taxes pour l'année 1897 étant déjà assimées par l'acquéreur en plus et au dessus du prix d'adjudication; l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat comme garantie au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John R. Légier, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 fév—13 14 21 28—mars 7 14 15 16

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix améliorées

Dans les Deuxième et Sixième Districts.

PAR JACOB A. REINACH.

In Re. Compagnie Limitée de Propriétés Foncières New Orleans, en liquidation.

No 54,994—Cour Civile de District, Division C.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 512 rue Carondelet—JEUDI, 11 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div ision A, daté et signé le 5 février 1897, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre lots dans le Deuxième District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Ste-Anne, Dupré, Dumaine et White.

2° Quatre certains lots de terre avec les dépendances là-dessus, etc.; situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Gravier, Dupré, Ursulines, Live Oak et St-Jean.

3° Cinq certaine lots de terre dans la Sixième District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Patton, (autrefois Laurel) Calboun et Laurel (autrefois Market) et la ligne de la propriété Foucher (nuit connut Audubon Park on Boulevard Exposition.

Pour les mesures voyez le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes de 1897 devant être assumées par les acquéreurs, et un dépôt comptant de 10 pour cent est requis des acquéreurs pour lier la vente.

Acte de vente pardevant F. M. Butler, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.

7 fev—7 14 21 28—mars 7 8 9 10 11

Guérison du DIABÈTE

LE VIN URANÉ Pesqui

Fait diminuer de 1 gr. par jour Le SUCRE DIABÉTIQUE

Dépôt à la NOUVELLE-ORLÉANS J.-L. LYONS & Cie

Vente en gros. PESQUI, Bordeaux.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 9 MARS 1897,

PROPRIETES DESIRABLES ET PRODUCTIVES DANS LES DEUXIEME ET TROISIEME DISTRICTS.

Les successions de Manuel Fernandez et de Veuve Maria Malea de la Rosa, Consolidées.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO—LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, 9 mars 1897, à midi, à la bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à deux ordres, un rendu par l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E" lequel dit et premier ordre est daté du 15 janvier 1897 et l'ordre rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division "C" siégeant pour ledit Hon. George H. Théard, maintenant absent en congé et lequel second ordre est daté du 26 janvier 1897, dans l'affaire de la Succession de Mme Maria Malea de la Rosa, Veuve de Manuel Fernandez, et de la succession de Manuel Fernandez, Nos 49,552 et 49,726 respectivement du dossier de ladite Cour (consolidée) et pour le compte des dites successions, à l'encan, il sera vendu—

No 1831 rue Nord Remparts.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'lot No 377, borné par les rues Remparts, St-Antoine, Bagatelle et St-Claude, anciennement Rene-Enfants, mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts, sur une profondeur de 120 pieds, conformément au plan dressé par J. Pilié, le 29 décembre 1837.

Nos 1912 et 1914 rue Nord Remparts.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'lot No 269 borné par les rues Remparts, Bagatelle, Tonro, anciennement Union et Bourgogne; le dit lot mesure au pied français 27 pieds de face à la rue Remparts, sur une profondeur de 120 pieds, borné sur le côté de la rue Bagatelle par la propriété anciennement appartenant à François Antoine et sur l'autre côté par l'autre moitié du lot No 206.

Nos 1916 et 1918 rue Nord Remparts.

3° Un autre lot en moitié de lot de terre situé dans le même District et lot touchant le lot terre ci-dessus faisant partie du lot original No 206; ce lot mesure au pied français 20 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 120 pieds.

Les deux lots de terre ci-dessus décrits ont été mesurés et subdivisés en lots désignés par les titres A et B par arpenteur Jos. Lefebvre, ingénieur civil, en date du 29 janvier 1897, conformément au dit plan les dits lots de terre seront vendus. Le dit lot A mesure 26' 0" 6" de face à la rue Nord Remparts; 28' 9" 6" de largeur sur la ligne du fond, 127' 10" 5" de profondeur sur le côté de la rue Tonro et forme ainsi un lot en la ligne de l'autre côté le lot a une autre première profondeur de 48' 6" puis suivant l'angle droit 2' 9" puis sur une seconde profondeur sur un angle droit 79' 4" 7" Le dit lot B mesure 29' 9" 4" de face à la dite rue Nord Remparts. Même largeur dans le fond, sur une profondeur entre parallèles de 127' 10" 5" le dit lots A et B ont un usage en commun d'une allée mesurant 2' 9" de face à la rue Nord Remparts par 48' 6" de profondeur, borné sur un côté par le lot A et sur l'autre côté par le lot B, au pied américain, conformément au plan exhibé à la Bourse.

Nos 1621 et 1625 rue Bourbon.

4° Un autre lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lot que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 211 et mesurant, au pied français, 50 pieds de face à la rue Bagatelle, entre Bourgogne et Remparts, sur une profondeur de 140 pieds

Nos 1121 et 1123 Rue Colombus.

5° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'lot borné par les rues Colombus, St Claude, Remparts et Antoine, et désigné par le numéro archaïque 36 pieds de face à la rue Colombus, sur une profondeur de 124 pieds sur le côté le plus près de la rue Remparts et 114 pieds 7 pouces et 3 lignes sur l'autre côté, à laquelle distance le dit lot devient plus étroit par 14 pieds 4 pouces et 5 lignes à angle droit et de là a une autre profondeur de 22 pieds 1 pouce et 3 lignes sur une ligne oblique et 1 pied 11 pouces de largeur sur le reste du lot; le dit lot est désigné par le No 10 sur un plan annexé à un acte pardevant F. de Armas, ancien notaire.

No 1417 Chemin du Bayou.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'lot borné par le Chemin du Bayou, les rues Marais, Villere et Keplanade, mesurant 30 pieds 6 pouces et 5 lignes de face sur le Chemin du Bayou 49 pieds 4 pouces de largeur dans le fond et 195 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du Marais et 189 pieds 8 pouces et 7 lignes sur le côté ad-dessus.

Termes et Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance s'il y en a, à un et deux ans devant être représenté par le billet ou les billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, payable en taux de 8 pour cent par an, de la date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque, lien du vendeur et les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devant en sus en plus du prix d'adjudication et payer pour les actes de vente pardevant George Mentzinger, notaire, bureau L. L., et Globe bui ding.

17 janv—17 24 31—fév 7 14 20 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande Vente

—DE—

PROPRIETES FONCIERES

Dans une Bonne Localité,

—COMPRENANT LA—

"Laiterie Canterou"

Etablie de longue date

—ET—

PROPRIETE RESIDENCE

Avec lot de terre contigue et lots de terre à bâtir de choix

Sur l'avenue Bienville et les rues Douane, Génois, Télémaque et Cortes,

A proximité des chars de la rue du Canal et près des splendides résidences du

Colonel Albert Paul, La Place, Tanneret, Walker et autres.

Dans un district grandissant rapidement

TROIS SPENDIDES LOTS A BATIR

Sur l'Avenue Galvez,

Entre la rue du Canal et l'avenue Cleveland, à proximité du centre des affaires.

3 Beaux Terrains

Sur les rues Ste-Anne et Alexandre.

—ET—

Onze Lots de Choix

—DANS LE—

TROISIÈME DISTRICT.

Succession de Pierre N. Canteron.

No 51,695—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 832 rue Commune—MARDI, 9 mars 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C" et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés de très grande valeur suivantes, à savoir—

1° Les deux splendides lots de terre à bâtir, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le premier district de cette ville, dans l'lot borné par les rues Bienville, Douane, Télémaque et Antoine, et mesurant ensemble 140 pieds de face à la rue Colombus, sur une profondeur de 124 pieds sur le côté le plus près de la rue Remparts et 114 pieds 7 pouces et 3 lignes sur l'autre côté, à laquelle distance le dit lot devient plus étroit par 14 pieds 4 pouces et 5 lignes à angle droit et de là a une autre profondeur de 22 pieds 1 pouce et 3 lignes sur une ligne oblique et 1 pied 11 pouces de largeur sur le reste du lot; le dit lot est désigné par le No 10 sur un plan annexé à un acte pardevant F. de Armas, ancien notaire.

2° L'établissement ancien de la laiterie Canteron avec une bâtisse en bois à deux étages et aussi un cottage élevé qui y touche ensemble avec un grand terrain sur lequel se trouve, pour date vente subdivisée d'après le plan exposé sur la place de la vente dressé par L. Pilié, I. C. et daté le 1er décembre 1896, et plus pleinement décrit dans l'ancienne somme suit, à savoir:

Lot No 100, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Bienville, Douane, Télémaque et Cortes, contenant vingt (20) lots de terre, comme le tout est désigné sur un plan spécial dressé par Louis H. Pilié, ingénieur, le 15 décembre 1849 et comme l'lot No 481 sur le nouveau plan de ville et aussi sur un plan fait par J. A D'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 23 janvier 1872, une copie duquel est annexée à un acte de vente passé pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 26 mars 1879, et contenant vingt-deux (22) lots de terre, mesurant, en mesure américaine, deux cent soixante dix-sept (277) pieds sur (1) pouce et une (1) ligne de face sur chacune des rues Bienville et Conti et trois cents (300) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de profondeur en de face sur chacune des rues Tonsage et Génois, référence étant aussi faite à un plan fait par J. G. De L'Isle, voyer, en date du 18 avril 1893. Les dits lots de terre (22) lots de terre étant numérotés du No 1 au No 22 inclusivement. Le tout d'après un plan par L. Dauey, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

N. B.—Ces lots sont à proximité de la rue du Canal et des chars électriques et dans un voisinage s'améliorant rapidement depuis deux ans.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le second district de cette ville, dans l'lot borné par les rues Télémaque, Cortes, Conti et Bienville, le dit lot étant désigné par le No 11 dans l'lot No 502 et mesure trente deux (32) pieds de face à la rue Télémaque sur cent trente-huit (138 pieds de profondeur.

Cinq (5) certains lots de terre, ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le second district de cette ville, dans l'lot borné par les rues Conti, Télémaque et Cortes et l'Avenue Bienville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10 dans l'lot No 502, les dits lots Nos 6, 7 et 8 mesurent cent trois (103) pieds de face à la rue Conti par cent deux pieds (102) de profondeur formant l'encoignure des rues Télémaque et Conti et les lots Nos 9 et 10 mesurent soixante-quatre (64) pieds de face sur la rue Télémaque, par une profondeur de cent trente-huit (138) pieds.

Quatre certains lots de terre ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'lot borné par l'avenue Bienville et les rues Cortes, Télémaque et Conti, désignés comme lots Nos 19 à 22 inclusivement, dans l'lot No 502.

Le dit lot No 19 mesurant trente-quatre (34) pieds de face à l'avenue Bienville sur cent (100) pieds de profondeur formant l'encoignure des rues Bienville et Cortes. Les lots Nos 20 à 23 mesurant quatre-vingt-seize (96) pieds de face à la rue Cortes sur une profondeur de cent trente-huit (138) pieds. Le tout d'après un plan par L. Dauey, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

6° Deux certaines lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y trouvent ou en quelque sorte y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'lot borné par les rues Bienville, Conti, Télémaque et Cortes, désignés par les Nos 12 et 13 et formant l'encoignure des rues Bienville et Télémaque, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun trente-quatre (34) pieds huit (8) pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent deux (102) pieds quatre (4) pouces de face à la rue Télémaque. Le tout d'après un plan par L. Dauey, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

7° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situées dans le deuxième district de cette ville dans l'lot borné par les rues Bienville, Conti, Télémaque et Cortes, composé des lots Nos 14 et 15 et la moitié du lot No 16 touchant au lot No 15 sur un devis annexé à un acte de partage entre J. P. R. Requité et Dr Charles H. Bayon, passé pardevant Théo Baisson, notaire, le 22 décembre 1876, lesquels dits lots et demi lot mesurant, selon ledit devis, comme suit, à savoir: Les lots Nos 14 et 15 ont chacun trente quatre (34) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles; et la moitié dudit lot No 16 a dix sept (17) pieds trois (3) pouces et six (6) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après un plan par L. Dauey, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

8° Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges là-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Bienville, Cortes, Conti et Télémaque, composé des lots Nos 17 et 18 et de la moitié du lot No 16 qui est contigu au lot No 17 d'après un devis annexé à un acte de partage entre J. P. R. Requité et Docteur Charles H. Bayon, passé pardevant Théo. Baisson, notaire, le 22me jour de décembre 1876, lesquels lots et demi lot mesurant, selon ledit devis comme suit à savoir: Le lot No 17 trente quatre (34) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le lot No 18 trente-quatre (34) pieds huit (8) pouces de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; et la moitié du lot 16 mesurant dix sept (17) pieds trois (3) pouces et (6) li nes de face à la rue Bienville, sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après un plan par L. Dauey, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

N. B.—Les lots ci-dessus décrits comprennent presque l'lot entier de terre avec toute la façade sur l'avenue Bienville et la rue Télémaque. Ils sont situés d'une façon convenable pour y construire des maisons de première qualité, étant à proximité de l'avenue Canal.

9° Trois certains lots de terre ensemble avec tous les dro